



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.80**

**OBJET** : ADOPTION DU PRINCIPE D'ORGANISATION D'UN DISPOSITIF D'ANIMATION POUR LES JEUNES DURANT L'ETE 2010 INTITULE : 'AIX BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ETE 2010'

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER, M. Jules SUSINI à M. Gérard BRAMOULLÉ

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Chantal DAVENNE, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Madame Fatima DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -

Proximité et Citoyenneté

Direction Jeunesse et Vie Etudiante

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 01/02/10

**RAPPORTEUR** : Madame Fatima DRAOUZIA

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Francis TAULAN

**Politique Publique** : Développement des Services de proximité à la personne

**OBJET** : ADOPTION DU PRINCIPE D'ORGANISATION D'UN DISPOSITIF D'ANIMATION POUR LES JEUNES DURANT L'ETE 2010 INTITULE : 'AIX BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ETE 2010' - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'offre en matière de loisirs en direction des enfants et des jeunes durant l'année et les vacances scolaires est multiple et s'inscrit dans une perspective globale.

Le dispositif estival de la " Carte Surf " étant devenu obsolète, la Direction Jeunesse et Vie Etudiante ainsi que la Direction des Sports ont souhaité développer en commun un nouveau concept original " Aix Box, la boîte loisirs de l'été 2010 " qui répond aux attentes exprimées aujourd'hui par les familles et les adolescents.

Ce projet a été élaboré en collaboration avec les jeunes élus du Conseil Municipal des Adolescents qui seront également associés à l'évaluation du dispositif à la fin de l'été.

" Aix Box, la boîte loisirs de l'été 2010 " repose sur les principes suivants :

**Inscription du projet dans une politique globale** d'animation jeunesse en complémentarité de l'offre aixoise en matière de loisirs : centres de loisirs de proximité, centres aérés de la Molière et Couteron, activités proposées par les centres sociaux et équipements de proximité, stages thématiques sportifs et culturels etc..

**Elaboration d'un concept novateur** visant à offrir aux jeunes aixois de 9 à 17 ans, chaque semaine de l'été 2010, tous les jours de 8h30 à 17h30 un panel d'activités de loisirs conciliant les attentes de sécurité des parents et la mise en place d'activités éducatives et ludiques pour les jeunes. Quatre thématiques principales, articulées autour de deux tranches d'âge ( 9-12 ans et 13-17 ans), ont été définies : Nature, Découverte, Sensations et Loisirs. Ce dispositif devrait toucher 12 jeunes par tranche d'âge, durant les 8 semaines de cinq jours, les mois de Juillet et Août prochains, ce qui représente un potentiel d'accueil de 800 jeunes environ.

**Mutualisation des moyens** entre la Direction de la Jeunesse et Vie Etudiante et la Direction des Sports de la Ville, concernant la conception, l'animation et la gestion de ce projet,

**Communication appropriée** élaborée et mise en place avec le concours de la Direction de la Communication,

**Accessibilité sociale** : un tarif journalier incluant les repas sera proposé de façon à faciliter l'inscription des familles aixoises dans ce dispositif. Le principe d'une prise en charge complémentaire pour les familles très en difficultés est à l'étude, en relation avec la Direction de la Politique de la Ville.

**Création d'un Service Internet** : Préinscriptions et suivi journalier des activités sur le site de la ville, avec le soutien de la Direction des Services Informatiques de la Ville,

Ce dispositif est construit à partir d'un partenariat élaboré avec le CREPS qui met à disposition de la ville ses équipements à coût préférentiel, durant l'été 2010.

Afin de respecter les directives ministérielles de la Jeunesse et des Sports, chaque " Box " sera constituée de deux groupes de 12 participants, répartis par tranche d'âge, et encadrée par un animateur ou un éducateur diplômé. Le programme devra favoriser l'enrichissement personnel, la découverte de soi et la connaissance de l'autre tout en respectant les règles de vie en collectivité. Il a été demandé aux prestataires complémentaires de porter un intérêt particulier aux approches pédagogiques et aux notions éducatives de leurs activités.

La prise en charge du public jeune sur une amplitude horaire s'étalant de 8h à 17h30, du lundi au vendredi ainsi que l'accueil des participants sur un lieu unique, répond aux souhaits exprimés par les parents en matière de transport et d'organisation. Chaque journée sera rythmée par la pratique de deux activités culturelles et sportives au minimum, soit sur le site du CREPS soit sur un lieu d'animation situé à proximité. Les repas seront pris en majorité sur place, dans la salle de restauration du CREPS (qualité, conditions d'hygiène et de sécurité optimales.)

Pour un effectif maximum et un déroulement sur 8 semaines, le coût en activités pour la ville sera similaire à celui de la " Carte Surf ".

Une plate-forme dédiée, installée avec la participation de la direction des Systèmes Informatiques sur le site Internet de la Ville, permettra aux familles de constituer leurs dossiers d'inscription, de valider leurs préinscriptions, de suivre le déroulé des activités en temps réel et de faciliter la communication avec les familles (modifications éventuelles des planning d'activités, recommandations diverses, conditions météo etc..)

Considérant l'aspect novateur de ce projet en direction des familles et notre volonté de compléter l'offre de loisirs en direction des jeunes, je vous prie mes Chers Collègues, de bien vouloir

**ADOPTER** le principe d'organisation du dispositif " Aix Box, la boîte loisirs de l'été 2010 " suivant les modalités précédemment définies.

**2010.80 - ADOPTION DU PRINCIPE D'ORGANISATION D'UN DISPOSITIF D'ANIMATION POUR  
LES JEUNES DURANT L'ETE 2010 INTITULE : 'AIX BOX, LA BOITE LOISIRS DE L'ETE 2010'**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**